

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 25. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½ deniers courant. Pour dix lignes et au-dessus de 6 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d. Au-dessus de dix lignes 4 cent par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

MELANGES.

LES WORK-HOUSES.

La loi d'Elisabeth était devenue l'abus de la charité légale. Cette loi, le code du paupérisme, obligeait chaque paroisse à subvenir aux besoins de ses pauvres; tous les domiciliés de la paroisse en supportaient le poids, selon la valeur de leurs biens ou le taux de leurs loyers. Ce budget de la misère, en progrès continu depuis deux siècles, avait fini par atteindre la somme de 200 millions. C'était assurément une large et somptueuse aumône, une application fort belle du principe évangélique, mais dont la forme et la pratique étaient devenues si vicieuses à la fin, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer cette patience anglaise, à qui il n'a pas fallu moins de deux siècles pour mener à fin une telle expérience.

Cette forme de charité contrainte partage chaque paroisse en deux camps ennemis. On se figure difficilement tous les abus et les scandales qui sortent de ces conflits. Ici la paroisse plonge avec les pauvres eux-mêmes, conteste aux uns le droit au secours ou expulse sans pitié qui lèvent en liges de devoirs sur la malade sur son territoire. Deux localités sont aux prises, se rejettent mutuellement un indigent, et on dépense dans le procès plus qu'il n'eût fallu pour assister tous les pauvres des deux paroisses. Il paraît que les gens de justice n'étaient pas les seuls à prélever une large dîme sur cet impôt. Inspecteurs et répartiteurs de secours (les documents l'assurent) faisaient souvent curée de ce patrimoine des pauvres, qui se dépensait en partie joyeuses. Et cependant ces officiers philanthropiques faisaient payer assez bien leurs services en certaines localités. On trouve les inspecteurs adjoints d'une petite paroisse du Suffolk-hire appointés à 850 liv. sterl. (21,250 fr.).

Et maintenant intervient-on de quel poids était la taxe des pauvres pour bon nombre de ceux que la loi forçait d'y contribuer? Voici un fait consigné par d'autres dans les enquêtes du parlement. En 1830, dans la cité de Londres, cinquante familles assignées pour le paiement de la taxe furent réduites à vendre leur mobilier et jusqu'à leur lit pour y satisfaire. Ainsi, la loi créait des misérables pour en subventionner d'autres.

Et où passaient-ils non souvent les déportés de la charité? Il n'est pas rare, dit une revue anglaise, d'entendre les pensionnaires de la taxe dire aux magistrats de la paroisse: Combien nous revient-il cette semaine? ou mieux encore: J'ai vu boire ceci à votre santé. La statistique n'a pas manqué de supputer quelle était la portion de l'allowance qui passait en droite ligne aux marchands de gin. Il est permis de dire avec M. Buret que l'Angleterre n'avait plus que l'abus de la charité. Le mode était ruineux et funeste. Le travail constant de cette loi était d'élever sans cesse le domaine du paupérisme et d'y amener ceux que la taxe même avait ruinés.

La loi des pauvres était donc jugée, et une réforme était demandée par la raison et la nécessité; mais l'habitude et la loi avaient créé des droits qui semblaient inaliénables. On ne pouvait porter la main à tant d'usages si bien affermis sans causer de vives souffrances. La réforme cependant n'est accomplie en vertu de l'acte amendé de 1836. Et quel remède a-t-on trouvé pour un si grand mal? Ce remède, dit M. Buret, nous révèle mieux que tous les documents statistiques à quelle profondeur la misère a pénétré dans la société anglaise. La réforme n'a pas osé se produire le front levé; elle s'est déguisée sous le titre modeste d'amendement. Mais une loi ainsi amendée peut passer pour abolie: plus d'assistance à domicile, plus de distribution d'argent pour suppléer à l'insuffisance des salaires, plus d'allowance, en un mot. La loi consent à venir en aide à l'indigent; mais à quelles conditions il lui paiera le secours de sa liberté; il ira le chercher derrière les murs du work-house (maison de travail). Ainsi, voilà à peu près nos dépôts de mendicité dont l'Angleterre veut essayer à son tour. Chaque union, ou née par l'aggrégation d'une vingtaine de paroisses voisines, doit avoir un work-house et un bureau central d'administration, arbitre souverain du sort des indigents.

Sous le rapport de l'économie et de la politique, dit l'auteur du livre où nous puisons ces faits, cette administration centralisée est une réforme admirable. Il est attesté par les rapports officiels que l'union de vingt paroisses s'administre à moins de frais que ne faisait chacune d'elles il y a dix ans. Mais la réforme est-elle aussi méritoire aux yeux de l'humanité? La loi place aujourd'hui l'indigent dans l'alternative de se passer de tout secours, ou d'être assisté sous l'écorce du Work-house.

Quel est maintenant le régime intérieur de cette sorte de dépôt? Un work-house anglais s'annonce généralement sous un aspect favorable. C'est un vaste édifice, construit de briques ou de pierre, bordé de gazon, flanqué de pavil-

lons; une sorte de cottage de grande étendue, agréablement situé, avec des prétentions à l'élégance architecturale. Un work-house de grand modèle peut contenir de cinq à huit cents habitants. Là sont admis les vieillards, les infirmes, les aliénés, les vagabonds, et enfin les indigents valides, que le défaut de travail oblige à y chercher un refuge. Quant aux premiers, vieillards et infirmes, la maison de travail offre un hospice secourable, et dont le régime est reconnu bon; mais, pour ses hôtes valides, voici de quelle forme la philanthropie du work-house procède avec eux. Là plus de famille, plus de liberté; telles sont les prescriptions rigoureuses de la loi. L'homme y doit vivre séparé de sa femme, de ses enfants, comme sous les verrous de la prison. C'est une détention, en effet; et on ne sort plus du work-house, même pour aller à l'office. Ce sont là les premières conditions auxquelles s'obtient, dit le texte (1), la faveur d'être sauvé du danger de mourir de faim.

Et maintenant quel est le travail que la maison réserve à ses hôtes? C'est dit M. Buret, le supplice du tread-mills, ou moulin à bras. Il a vu dans plusieurs work-houses ces tread-mills presque tous sans mouvement, parce qu'ils avaient mis en fuite les pauvres travailleurs. C'était, dit l'auteur, le châiment des anciens esclaves (ad molam). Certes, on pourrait s'étonner comme lui, de voir l'industrieuse Angleterre remettre en honneur, à côté de ses prodiges de mécanique, les plus humbles procédés des temps barbares, si la loi n'avouait elle-même qu'elle n'a entendu établir qu'un épouvantail de pauvres. On se plaint, dit le texte officiel, de la nourriture du work-house, mais on ne doit pas être à côté comme dans un cottage. Ce que s'est proposé la réforme à tout prix, c'est donc d'alléger le fardeau de la taxe, de paupériser l'Angleterre, comme on l'a dit. Il paraît que la découverte fit merveille un instant; l'impôt, en effet diminua d'un tiers dans les deux premières années de l'application du système, et les payeurs de taxe, se croyant sauvés, levaient les mains, dit M. Buret, pour rendre grâce au ciel de ce que le féat était passé. Mais qu'est-il advenu depuis? L'honneur mouve nent s'arrêta dès 1836. Le principe qui interdit tout secours au dehors (out door relief) s'est trouvé moins fort que l'obstination de la misère.

Les réformateurs de la loi n'avaient pas compté un tel degré de résistance. Le sentiment de famille s'est révolté, les malheureux ont attendu et bravé les derniers besoins, comme ces peuplades sauvages dont nous parlons plus haut, plutôt que d'accepter du work-house la faveur d'être préservés de mourir de faim. Ils n'accepteront pas dit le rapport, ils tendront plutôt tous leurs nerfs, pour n'y pas entrer. La taxe a repris, dans les dernières années, son cours ascendant, et menaco de regagner avant peu l'ancien niveau.

... Ce qui fait, disons-nous, de la misère anglaise un symptôme terrible et peut-être un cas de mort sociale, c'est l'immensité de ses ravages. Sans doute le paupérisme sévit ailleurs. On peut rencontrer en tout pays des exemples de misère extrême; toute nation renferme son peuple de truands, un certain nombre d'hommes à qui il n'est pas donné d'atteindre à l'ordre, à la moralité, qui échappent par le vice et la paresse à la vie civilisée, et font retour à la barbarie au milieu de la société. L'Italie, l'Espagne, les contrées méridionales, ont sur les bras une partie de leurs populations, à qui l'ordre et le travail sont à peu près inconnus; toutefois la douceur du climat et le peu de besoins économiques rendent tolérable encore aux méridionaux un état de dénuement extrême. Mais l'Angleterre est dans une situation à part. Pour elle, il ne s'agit pas seulement de cette classe vagabonde, de ces habitués de la paresse et de la mendicité. Ce sont ses populations laborieuses, ce sont les agents de son industrie, ces millions d'hommes entassés, qui descendent à cet état de paupérisme et de barbarie sociale. Ou, il y a peu d'exagération à dire que chaque district manufacturier d'Angleterre renferme aujourd'hui un camp de barbares. Comment appeler ces indescriptibles quartiers de la ville de Londres où

pourrissent cent mille de ses habitants. Saint-Gilles, Bathnal-Green, etc., lieux inabordable, où tous les sens sont blessés à la fois, et que soupçonnerait peine les respectables habitants des squares et des quartiers opulents? Je n'essaierai pas de décrire après M. Buret ces dédales de rues fangeuses, bordées de fossés pestilentiels, où s'entassent de pauvres barbares de boue et de plaques sur des cours obstrués d'ordures et où croupissent des mares d'eau fétide. L'air qu'on y respire est tel, qu'on rapport des médecins, la fièvre et le typhus, qui régnaient là toute l'année, gagnent quelques-uns les quartiers voisins et menacent perpétuellement de la peste la partie principale de Londres. Les autres villes industrielles ne le cèdent en rien à la métropole sous ce rapport. Liverpool, par exemple, a trente-neuf mille habitants entassés dans des caves; bien d'autres villes n'en ont pas moins en proportion. Liverpool, par exemple, a trente-neuf mille habitants entassés dans des caves; bien d'autres villes n'en ont pas moins en proportion. Liverpool, par exemple, a trente-neuf mille habitants entassés dans des caves; bien d'autres villes n'en ont pas moins en proportion.

La misère écossaise, par exemple, a encore de quoi étonner ceux qui n'ont visité que l'Angleterre. Les quartiers indigents d'Edimbourg et de Paisley, ce que l'on appella les winds de Glasgow, qui renferment jusqu'à trente mille habitants, sont le receptacle d'une misère qui n'a plus son analogue qu'en Irlande. Dans certains réduits de ces quartiers, dit le rapport des commissaires, nous avons trouvé une couche d'êtres humains étendus sur le plancher, entassés pêle-mêle, au nombre de vingt environ, les uns vêtus, les autres nus. Le lit se composait de paille moisie mélangée de haillons. Quant à l'Irlande, elle est, comme le dit l'auteur, le modèle, le type parfait de la misère. L'excellent livre de M. de Beaumont laisse trop peu à faire de ce côté pour que M. Buret eût à s'y arrêter; d'ailleurs, on trouve l'Irlande des deux côtés du détroit. L'Irlande passe la mer et se venge de l'Angleterre en l'empoisonnant de sa misère.

Et pourtant M. Buret consigne ici dans son impartialité une remarque qui m'attriste, je l'avoue. La misère garde encore chez l'Anglais un caractère moral, une sorte de décence dont M. Buret n'a pas rencontré de trace chez l'insouciant Irlandais. Le paupérisme, dit-il, quand il frappe des malheureux d'origine anglaise, a quelque chose de sinistre et de fatal qui inspire une sorte de respect et presque de pitié. Il n'en est pas de même de la misère irlandaise: elle dégoûte, car elle ment avec impudence et semble se complaire dans ses haillons. Eh bien! rien que je sache n'accuse plus haut l'odieuse tyrannie qui a travaillé pendant plusieurs siècles à réduire une race si heureusement douée dans le passé à cet abrutissement. Cela est trop vrai, l'oppression laisse derrière soi, long-temps même après qu'elle a disparu, une déperdition morale chez l'homme, dont il faut du moins renvoyer la responsabilité aux vrais coupables.

Parmi les classes ouvrières dont la situation empire de jour en jour, il y en a une surtout qu'on dirait vouée à la destruction. Ce sont les tisserands à la main. Ces pauvres ouvriers, que la grande industrie écrase, qui succombent à lutter comme ils font jusqu'au bout, contre les agents de fer et de feu des manufactures excitent le plus douloureux intérêt. L'auteur assure que tous ceux qui les ont visités ont été vivement étonnés de leur force morale et de leur intelligence; il en cite plus d'un exemple; j'en prends un entre bien d'autres. M. Buret, visitant le district de Bathnal Green, à Londres, en compagnie du distributeur des secours (relieving officer), pénétra chez plusieurs familles. L'un de ces pauvres ménages était celui d'un tisserand en velours, jeune encore en Anglais de naissance. Hormis le métier, il n'avait pas un meuble, ni chaise, ni table, ni li-

dans un coin était un gros tas de paille hachée où étaient enfouis trois enfants tout nus. La femme tournait le dos, essayant de s'attacher les débris de ses vêtements. L'homme était vêtu d'un habit bleu après lequel pendait encore deux ou trois boules de laine. Il n'avait pas de chemise quand les visiteurs entrèrent. Il tenait une bible à la main. Il nous reçut poliment, dit l'auteur, et nous exposa avec tristesse, mais avec calme, l'horreur de sa condition. Cette chambre, disait-il, n'a pas toujours été aussi vide que vous la voyez; il fut un temps où j'aurais pu vous offrir un siège, mais tout a passé pièce à pièce chez le pawn-broker (1). Cet homme, pas plus que d'autres tisserands, n'implora de secours; il resta indifférent aux promesses de l'agent de charité, comme s'il eût compris, dit M. Buret, qu'à une misère si grande l'aumône était un remède insuffisant. L'officier de la paroisse rendait bon témoignage de l'honnêteté de cette pauvre famille. Cette condition désespérée est, à peu de chose près, celle de tous les tisserands en soie et en velours.

Si l'action terrible de la misère n'a pas encore effacé tout sentiment moral chez cette classe d'artisans, cela tient à la vie de famille et à un travail qui les retient chez eux. Quant à ces masses que la grande industrie entasse dans ses ateliers, où tous les vices qui sont la cause ou l'effet de la misère se provoquent et fermentent par le contact, l'Anglais et l'Irlandais y sont marqués d'un sceau à peu près pareil, et chaque jour travaille à effacer les derniers vestiges de la distinction qu'on a pu faire entre eux....

AMEDEE RENEE.

(1) Prêtre sur gages.

ANNONCES NOUVELLES.

Appel des créanciers de feu Amable Paquet, Paquet de Clefs trouvées. Logement à louer, Vernis de Caoutchouc—E. Duval. EN CAN.

Aditions à la vente chez MM. Mackenzie & Bowles.

QUEBEC:

VENDREDI, 11 MARS 1842.

ASSEMBLEE DU COMTE DE QUEBEC.—L'heure avancée à laquelle nous fut remis, Mercredi dernier, l'avis de conversation de cette Assemblée, nous empêcha d'y attirer l'attention de nos lecteurs. Au reste, nous pensons que les citoyens n'ont guère besoin d'être stimulés dans les circonstances actuelles. L'année dernière le pays s'agitait d'un bout à l'autre pour représenter ses plaintes; mais grâce à la violence et à la corruption qui présida aux élections générales, et à la corruption encore plus éhontée qui paralysa la libre action de la branche représentative, nous nous trouvons, pour ainsi dire, dans un état pire encore que celui où nous étions auparavant: nous n'avons plus de nos députés espérer dans la représentation. Aujourd'hui cet espoir lui-même nous manque. Il est remplacé par celui que l'on peut reposer dans l'honnêteté d'un nouveau gouverneur, étranger aux iniquités de son prédécesseur. De là pour nous la nécessité de renouveler nos représentations, afin de ne pas lui laisser penser que nous sommes satisfaits, ou encore que nous sommes abattus au point de n'oser plus faire entendre nos plaintes. De là quelques comités ont manifesté leur opinion, et les autres ne tarderont pas à suivre.

A l'assemblée de mardi il va être présenté un projet de pétition ou remontrance aux trois branches de la législature et un projet d'adresse aux électeurs de la province.

EXPLORATION GEOLOGIQUE.—Son Excellence le Gouverneur Général a répondu favorablement à la prière que lui avait faite la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, de nommer immédiatement une personne pour faire l'exploration géologique de la Province.

On se souvient beaucoup au Nouveau-Brunswick du résultat d'une semblable exploration qui y a été faite par le Dr. GREEN, qui vient de publier son quatrième rapport. Nous espérons que le choix qui sera fait pour le Canada sera tel que nous ayons aussi à nous louer du travail de notre Géologue Provincial.

Le GRACIUS de la Gazette de Québec qui trouve maintenant qu'il fallait si peu de courage pour se faire emprisonner lorsqu'il n'y avait aucun danger, c'est-à-dire dans l'automne de 1838, alors

qu'un parti vainqueur, après avoir exercé ses vengeances sur les propriétés de nos compatriotes, se préparait à les livrer à la potence,—ce Romain si brave devrait bien ne pas se cacher lâchement sous le voile de l'anonyme pour attaquer un homme qui écrit sous son nom. On pourrait alors lui faire l'honneur d'une réponse. Cela sans doute lui importe peu, attendu que cette sorte de gens aime mieux injurier impunément que discuter franchement.

On lit dans le HERALD du 8:— "Le bruit a couru en ville, que M. Murdoch s'en retournerait en Angleterre, que M. Daly avait résigné, ainsi que M. Harrison, et en général qu'il y avait du brouhaha dans le camp à Kingston. Nous pensons qu'il n'y a guère de fondement à tout cela."

On lit dans le Commercial Messenger du 9:— "Le British Whig (de Kingston) dit que Sir Charles Bagot avait eu querelle avec M. Harrison, par suite de ce que le Ministre avait pris sur lui de répondre à un document destiné par le Vice-Roi, sans attendre l'avis de Son Excellence. Le British Whig n'est pas la meilleure autorité, mais la chose n'est pas improbable. Il est naturel à des hommes dans la situation de M. Harrison d'assumer plus qu'ils ne leur appartient, et de pareils procédés peuvent bien n'être pas du zout de Sir Charles. Si c'est le cas, nous en saurons plus long bientôt." Le Courrier de la même date garde le silence là-dessus.

TEMPERATURE.—Pendant qu'on voit les journaux de Rochester annoncer qu'on y a labouré le 12 février, ceux d'Albany que la navigation est rouverte sur l'Hudson, ceux de Toronto que la navigation est ouverte sur le lac Ontario, nous avons nous à annoncer qu'il est tombé hier un demi-pied de neige poussée par un vent tempêteux et glacé de Nord-Est. Aujourd'hui cependant le temps est assez beau.

THE DELTA CLUB.—Tel est le titre d'un nouveau Journal dont le premier Numéro vient de paraître à Montréal, sous la direction du Club établi à Montréal sous ce nom. Ce Journal "paraîtra à tels temps que le Président et les Membres du club fixeront, et contiendra leurs vues et opinions sur des sujets intéressants et importants au lecteur." A en juger par le numéro que nous avons sous les yeux, le nouveau Journal s'occupera spécialement de tout ce qui concerne l'administration de la Justice, sans oublier la politique, sur laquelle le premier numéro contient quelques articles assez vifs et piquants. Le Delta Club se vend 4 sous le numéro.

Nous avons déposé à notre Bureau un exemplaire du 1er Numéro au service de qui voudra le voir.

A FEW REMARKS ON WHIST est le titre d'un tout petit livre joliment imprimé et cartonné, que vient de publier MM. Armour et Ramsay, Montréal, contenant les principaux préceptes et règles du jeu de Whist, devenu l'amusement de toutes nos vieillées. L'auteur se donne pour "An Original Member of the St. Johns Whist Club."

On nous informe que l'Assurance du Canada a libéralement souscrit £5 pour la veuve de Plante, tué au dernier incendie.

PLAQUES DE PORTE.—NOUS AVONS VU quelques plaques en marbre pour mettre les adresses, fort bien exécutées par M. F. X. MALOIN, Maître-Maçon de cette ville. Les lettres sont en ciment de couleur incrusté dans le marbre. La nouvelle matière employée à faire des plaques d'adresses aura sur celles de cuivre l'avantage d'être inoxydables, et de n'avoir jamais besoin d'être frottées. Les bonnes ménagères seront, nous n'en doutons pas, pour les plaques de M. Malouin, et les gens de goût aussi.

THE BRITISH AMERICAN CULTIVATOR.—NOUS AVONS REÇU le 3e numéro de cet utile Journal, et son contenu nous fait un devoir de le recommander de nouveau à ceux de nos lecteurs de la campagne qui ne savent pas l'Anglais. Nous rappelons qu'il ne coûte qu'une piastre par an, port compris.

NOUVELLE-ECOSSE.—Il a été passé par les deux Chambres un bill pour régler le cours des monnaies. Il paraît que ce bill établit deux monnaies de compte, le courrant et le sterling.

La compagnie nouvellement formée à Halifax pour la pêche de la baleine avait déjà £12,000 de souscrit.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Le bill des municipalités avait été agréé dans la Chambre d'Assemblée, à une majorité de deux voix seulement, et il avait été renvoyé à un comité Spécial, d'où on s'attendait qu'il reviendrait amendé de manière à laisser la nomination des syndics et des greffiers aux conseils de district, sujets à l'approbation de l'Exécutif.

Des détonations de canon et une musique militaire avaient été entendus le 7 février dans la direction de la rivière Tobique, sur le territoire en litige, ce qui faisait penser que les américains avaient établi un poste militaire en cet endroit. Cela n'était pas sans causer quelque inquiétude.

TEXAS.—Par le steam-ship Neptune, capitaine Rollin, arrivé samedi soir de Galveston, nous avons reçu nos lasses de journaux texiens, jusqu'au 17 courant. Le Congrès s'est joint le 5/ le président Houston a frappé de son veto le bill dont l'objet était de faire servir les bons du Texas à une sorte de caisse d'amortissement.

Rien n'a encore été résolu au sujet de la division qui existe entre le Mexique et la république texienne. Le Congrès a passé quelques résolutions, ou l'insurrection du territoire mexicain est terminée indéfiniment. Le résultat de la mission du général Hamilton n'est pas encore officiellement connu. On sait seulement qu'une partie de l'emprunt a été négociée, mais on en ignore et le chiffre et les termes.

(1) First annual report, page 33.

